

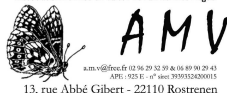
AAPPMA  
DU PAYS  
DE QUIMPERLÉ



ALPEP



Association de Mise en Valeur de Lan Bern et Magor



AMV  
13, rue Abbé Gibert - 22110 Rostrenen



# COLLECTIF BASSIN ELLE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement de  
Bretagne  
L'Armorique  
10, rue Maurice Fabre  
CS 96515  
35065 RENNES CEDEX

Plouray, le 17 décembre 2012

**Objet : Extension site Natura 2000 Rivière Ellé**  
**Rencontre DREAL – associations Collectif Bassin Ellé**

**Attention : Monsieur D. LASNE, Chef de l'Unité Biodiversité**

Monsieur,

Suite à la rencontre du 26 novembre dernier entre vous-même et les quatre représentants du Collectif Bassin Ellé, nous avons bien noté les principaux points évoqués :

- ✦ D'une manière générale, l'Europe a donné quitus à la France sur son réseau Natura 2000
- ✦ En raison du manque de connaissances lors de leur définition, les périmètres initiaux de nombreux sites fluviaux français ont été élaborés de manière arbitraire, en retenant une bande de 50 m de chaque côté du cours d'eau.
- ✦ Le principe de leur révision lors de l'élaboration du DOCOB est acquis.
- ✦ Concernant le site Rivière Ellé : Le principe de l'extension sur les trois secteurs (Reconnexion Pont-Blanc – Plouray, Reconnexion système Lac de Priziac – Aër aval, Intégration du secteur Marais de Plouray), telle que définie en groupe de travail pour les deux premiers, et dans le projet de l'AMV pour le troisième, est acté.
- ✦ Pour les autres secteurs, les habitats identifiés en continuité sur les coteaux (hêtraie-chênaie atlantiques, landes sèches, etc...) seront intégrés.
- ✦ La Chambre d'Agriculture fait obstruction à ces initiatives.
- ✦ Le travail de compilation d'observations effectué par le Collectif et communiqué sous forme de SIG est validé et sera exploité.
- ✦ Il est nécessaire d'intégrer le devenir du site Natura 2000 « Complexe Est des Montagnes Noires » dans la réflexion sur l'extension Rivière Ellé.

Nous insistons par ailleurs sur les points suivants :

- ✦ Le DOCOB du site, validé en COPIL le 3 mars 2012, comprend 4 fiches-action sur l'extension, regroupées sous l'intitulé « D : Travailler dès février 2012 sur l'extension du site Natura 2000 » :
  - D1 – Travailler sur la reconnexion Pont-Blanc – Runellou
  - D2 - Travailler sur l'extension sur les Marais de Plouray

**NATURE ET PATRIMOINE CENTRE BRETAGNE**  
**BP 6, 56770 PLOURAY – [npcb56@gmail.com](mailto:npcb56@gmail.com)**

# ***COLLECTIF BASSIN ELLE***

- D3 – Travailler sur la reconnexion de l'étang de Priziac

- D4 – Travailler sur l'extension du site Natura 2000 sur d'autres secteurs en lien avec le système hydraulique.

**Nous attendons de la DREAL et de l'Opérateur du site la mise en oeuvre de l'intégralité du DOCOB.**

- ✦ Si les trois premiers points ont été actés, le dernier point D4 reste à traiter. Il est important d'étudier à tout le moins les cas des secteurs amont de l'Aër, du Ruisseau du Moulin au Duc et de l'Inam. Plus en aval, certains ruisseaux devront également être évalués (Boblaye, Lamarre, Noguette, entre autres).
- ✦ Seize espèces de chiroptères sont attestées sur le bassin versant dont six relevant de la Directive Habitat ( Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin). Aucune ne figure sur la liste des espèces déterminantes pour le site. Cette lacune doit être corrigée.
- ✦ Enfin, au regard de l'ampleur de la tâche à accomplir, il est indispensable que le financement du poste de chargé de mission soit revu à la hausse, la situation actuelle, avec un mi-temps, ne permettant pas une gestion adéquate.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

pour le Collectif Bassin Ellé

Magali Diennet  
Présidente NPCB